

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

PRESENTS : MOSSER Mireille – THOMANN Sabrina - UHL Christophe - SCHMIDT Isabelle -
MATHIEU Arnaud (arrivé à 19h20)
DEICHLER Nathalie - DE SOUSA Muriel – KLEIN Arnaud - KOPP Eric -
LUTHRINGER Sandra - SELLET Angélique – STOECKEL Joël – WEBER Sylvain -
EHRHART Katia.

EXCUSES : JEHL Pascal ayant donné procuration à Mireille MOSSER
CASPAR Lucien ayant donné procuration à Sabrina THOMANN
CROVISIER Catherine ayant donné procuration à Katia EHRHART
HUCK Audrey

ABSENTS NON EXCUSES : BARTH Claire – BALLAND Nathalie - EHRHART Elisabeth –
HEINRICH Claude - SCHREIBER CORDON Damien

Le Conseil Municipal se réunit à titre exceptionnel à la Maison des Association de HILSENHEIM, le 06 avril 2021 à 19 heures, sous la présidence de Madame la Maire MOSSER Mireille.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie. La convocation datée du 31 mars 2021 a été adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur.
Cette séance du conseil se tient en dehors de la mairie afin de respecter la distanciation sociale face à l'actuelle pandémie.

La Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. FINANCES LOCALES

- 2.1. Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations
- 2.2. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2020
- 2.3. Affectation du résultat d'exploitation 2020
- 2.4. Fixation des taux des taxes pour 2021
- 2.5. Approbation du budget primitif 2021
- 2.6. Communauté Européenne d'Alsace – Année transitoire de soutien aux projets des territoires

3. DIVERS ET COMMUNIQUE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Mme la Maire

DESIGNE Mme SELLET Angélique comme secrétaire de séance

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. FINANCES LOCALES

2.1. Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations

a) Compte 204

Pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées, comptabilisées au compte 204.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de « constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources » destinées à les renouveler.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par le conseil municipal par référence au barème établi par l'instruction du plan comptable communal.

Comptablement et budgétairement, l'amortissement consiste à inscrire en dépense de fonctionnement la dotation annuelle au compte 68 et la même recette en investissement au compte 28.

Ainsi, au 31/12/2020 les comptes :

- ❖ C/2041512 (fonds de concours) enregistrait une dépense totale de 7 308 € (Feux tricolores – sécurisation passage protégé aux abords des écoles) versé à la CCRM

Il est proposé au conseil

- ❖ D'amortir le compte 2041512 sur 5 ans (en linéaire)

Le conseil municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable,

Vu les articles L.2321-2 alinéa 24 et R. 2321-1 du CGCT

Entendu l'exposé de Mme THOMANN Sabrina, adjointe en charge des finances, et

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'amortir les immobilisations incorporelles
Compte 204 – Subvention d'équipement versée,

Article 2 : De fixer la durée d'amortissement à 5 ans

Article 3 : Que la méthode d'amortissement appliquée sera la méthode linéaire

ADOpte PAR 15 VOIX POUR – 1 ABSTENTION – 0 VOIX CONTRE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

b) Compte 21532

Pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées, comptabilisées au compte 21532.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources » destinées à les renouveler.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par le conseil municipal par référence au barème établi par l'instruction du plan comptable communal.

Comptablement et budgétairement, l'amortissement consiste à inscrire en dépense de fonctionnement la dotation annuelle au compte 68 et la même recette en investissement au compte 28.

Ainsi, au 31/12/2020 les comptes :

- ❖ C/21532 (réseaux d'assainissement) enregistrait une dépense totale de 88 837,61 €

Il est proposé au conseil

- ❖ D'amortir le compte 21532 sur 60 ans (en linéaire)

Le conseil municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable,

Vu les articles L.2321-2 alinéa 24 et R. 2321-1 du CGCT

Entendu l'exposé de Mme THOMANN Sabrina, adjointe en charge des finances et

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'amortir les immobilisations corporelles
Compte 21532 – Réseaux d'assainissement,

Article 2 : De fixer la durée d'amortissement à 60 ans

Article 3 : Que la méthode d'amortissement appliquée sera la méthode linéaire

APPROUVE PAR 15 VOIX POUR – 1 ABSTENTION – 0 VOIX CONTRE

2.2. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2020

Mme THOMANN Sabrina, adjointe au maire, présente les résultats du compte administratif 2020 comme suit :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

	Total Budget	Réalisations
Investissement		
Dépense :	4 097 126,00	3 136 779,14
Recette :	4 314 376,00	2 189 679,45
Excédent :	217 250,00	
Déficit :		947 099,69
Fonctionnement		
Dépense :	2 253 829,00	1 303 043,47
Recette :	2 253 829,00	2 323 241,60
Excédent :	0,00	1 020 198,13
Déficit :		
Résultat		
Excédent :	217 250,00	73 098,44
Déficit :		

Les chiffres du compte de gestion 2020 tenu par le receveur municipal, sont identiques à ceux du compte administratif 2020.

Entendu l'exposé de l'adjointe relatif au compte administratif 2020 constituant l'exécution des décisions budgétaires de l'exercice écoulé et notamment sur certaines évolutions des dépenses,

Après examen des documents présentés au compte administratif pour 2020,

CONSIDERANT la concordance parfaite entre le compte de gestion tenu par le comptable et le compte administratif de la commune, le conseil municipal, la Maire s'étant retirée au moment du vote,

APPROUVE le compte administratif 2020 ainsi que le compte de gestion comme présenté

APPROUVE PAR 15 VOIX POUR - 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION

2.3. Affectation du résultat d'exploitation 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Mireille MOSSER, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	484 957,37
- un excédent reporté de :	535 240,76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 020 198,13
- un déficit d'investissement de :	947 099,69
- un excédent des restes à réaliser de :	610 072,00
Soit un besoin de financement de :	337 027,69

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	1 020 198,13
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	337 027,69
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	683 170,44
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	947 099,69

APPROUVE PAR 16 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION

2.4. Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2021

Par délibération du 06 mars 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TAXES	TAUX DE REFERENCE
Taxe d'habitation (TH)	16.20 %
Taxe foncière Propriétés bâties (TFPB)	9.93 %
Taxe foncière Propriétés Non Bâties (TFNB)	47.42 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	16.26 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 23,10 % (soit le taux communal de 2020 : 9.93 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

Il est proposé, suite à ces informations,

- de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (9.93 % + 13,17%),
- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TAXES	TAUX DE REFERENCE
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	23.10 %
Taxe Foncière Propriétés non bâties (TFPNB)	47.42 %
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	16.26 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux de fiscalité directe pour 2021 comme proposé, soit :

- ❖ TFPB 23.10 %
- ❖ TFNB 47.42 %
- ❖ CFE 16.26 %

APPROUVE PAR 16 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION

2.5. Approbation du budget primitif 2021

Mme THOMANN Sabrina, 3^{ème} adjointe au maire, présente au conseil municipal le budget primitif de la commune pour 2021.

Ce projet de budget avait été soumis au préalable le 29 mars 2021 à la commission des finances.

Le budget est présenté en équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF	RESTE A REALISER 2020	TOTAL BUDGET
DEPENSES	1 624 534,77	0	1 624 534,77
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	805 874,23	0	805 874,23
TOTAL DEPENSES			2 430 409,00

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

RECETTES	BUDGET PRIMITIF	RESTE A REALISER 2020	TOTAL BUDGET
RECETTES	1 747 238,56	0	1 747 238,56
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	683 170,44	0	683 170,44
TOTAL RECETTES			2 430 409,00

INVESTISSEMENT

	BUDGET PRIMITIF	RESTE A REALISER 2020	TOTAL BUDGET
DEPENSES	2 616 675,00	717 045,00	3 333 720,00
RECETTES	2 006 603,00	1 327 117,00	3 333 720,00

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget comme exposé et vu au préalable en commission des finances le 29 mars 2021. Ce budget comprend la reprise des excédents et déficits antérieurs ainsi que les restes à réaliser de 2020.

Après délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le budget primitif 2021 comme présenté.

APPROUVE PAR 16 VOIX POUR – 1 ABSTENTION – 0 CONTRE

2.6. Communauté Européenne d'Alsace – Année transitoire de soutien aux projet des Territoires

La CEA a été créée en 2021. Un nouveau cadre contractuel de la CEA avec les territoires sera défini d'ici fin 2021, après les élections départementales.

Le Président Frédéric BIERRY proposera à la prochaine commission permanente de maintenir à titre transitoire, le dispositif bas-rhinois des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Seuls les projets prêts à démarrer seront éligibles à une aide au titre du fonds de solidarité communale et du fonds de développement et d'attractivité. Les dossiers complets devront être déposés pour le 15/04/2021 au plus tard.

Plusieurs projets communaux pourraient profiter de ce soutien.

Le plafond maximum est de 100 000€ de subvention.

Un programme « Voiries » pourrait bénéficier de l'aide dans le cadre du fonds de solidarité, soit :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

❖ Travaux rue de Bindernheim

Des travaux de pose d'enrobés sont prévus prochainement sur la RD 211 (route de Bindernheim) en agglomération par la Collectivité Européenne d'Alsace.

La Municipalité juge opportun de profiter de ce chantier pour élargir les trottoirs à certains endroits et de mettre en place 4 îlots (rétrécissement) afin de réduire la vitesse des véhicules à moteur et sécuriser l'accès piétons.

Ces travaux incombent financièrement à la commune. Le coût est estimé à 64 000 € TTC.

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant	%
			AIDES PUBLIQUES (1) :		
			– Union européenne		
			– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		
			– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		
			– ÉTAT autre (<i>préciser</i>) :		
			– Région		
			– Département - CEA	16 974,00 €	32,00 %
			– Groupement de communes		
			– Autre commune		
			– Établissements publics (<i>Caisse des Dépôts par ex.</i>)		
			– Aides publiques indirectes		
			Autres		
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	16 974,00 €	
			Autofinancement		
			Fonds propres	47 160,48 €	
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres – aides privées (<i>CAF par ex.</i>) (2)		
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	47 160,48 €	
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)					
Recettes nettes générées par l'investissement					
TOTAL DÉPENSES	53 044,54 €		SOUS TOTAL AUTOFINANCEMENT TTC	47 160,48 €	
TOTAL DEPENSES TTC	64 134,48 €		TOTAL RESSOURCES TTC	64 134,48 €	

Les travaux ayant été inscrits au budget 2021 ainsi que son plan de financement, il convient d'autoriser la Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté Européenne d'Alsace.

Après débat, le Conseil Municipal

VALIDE ce programme tant en dépenses qu'en recettes

AUTORISE la Maire à solliciter une subvention auprès de la CEA dans le cadre du fonds de solidarité communale et à signer tous documents s'y rattachant

APPROUVE PAR 17 VOIX POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

❖ Travaux rue Grendel

Des travaux de mise en forme et d'enrobés dans la rue Grendel ont été inscrits au budget primitif 2021. Son montant a été estimé à 135 075 € HT, et l'éclairage public à 59 608,50 € HT.

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	Montant	%
		AIDES PUBLIQUES (1) :		
		– Union européenne		
TRAVAUX - RUE GRENDEL/BLES		– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		
Eclairage public	59 608,50 €	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	17 880,00 €	30,00 %
Travaux voirie	135 075,00 €	– ÉTAT autre (<i>préciser</i>) : <i>Prime CEE</i>		
Téléphone télédistribution		– Région		
		– COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE - CEA	43 206,00 €	32,00 %
		– Groupement de communes - CCRM	35 760,00 €	
		– Autre commune		
		– Établissements publics - SYNDICAT D'ELECTRICITE		
		– Aides publiques indirectes		
		Autres		
		SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	96 846,00 €	62,00 %
		Autofinancement	136 774,00 €	38,00 %
		Fonds propres		
		Emprunts (2)		
		Crédit-bail		
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)		Autres – aides privées (<i>CAF par ex.</i>) (2)		
Recettes nettes générées par l'investissement		SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	136 774,00 €	38,00 %
TOTAL DÉPENSES	194 683,50 €			
TOTAL DEPENSES TTC	233 620,00 €	TOTAL RECETTES TTC	233 620,00 €	100,00%

Ces travaux peuvent être éligibles à diverses aides.

Après débat, le Conseil Municipal

VALIDE ce programme d'un montant de 194 683,50 € HT, soit 233 620 € TTC, ainsi que son plan de financement

AUTORISE la Maire à solliciter les aides auxquelles la commune peut prétendre et à signer tous documents s'y rattachant

APPROUVE PAR 17 VOIX POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

❖ Rue des Cerisiers/Pommiers/Anémones

La rue des Pommiers et Chemin des Cerisiers (en partie) sont dépourvus de bande de roulement.

Son aménagement est estimé à 45 833 € HT pour la voirie et à 50 968 € HT pour l'éclairage et autres réseaux.

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	Montant	%
		AIDES PUBLIQUES (1) :		
		– Union européenne		
TRAVAUX - RUE DES CERISIERS/POMMIERS/ANEMONES		– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		
Eclairage public (Cerisiers+Anémones)	48 468,00 €	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		
travaux voirie (Pommiers)	45 833,00 €	– ÉTAT autre (<i>préciser</i>) : <i>Prime CEE</i>		
autres réseaux	2 500,00 €	– Région		
		– COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE - CEA	17 189,00 €	
		– Groupement de communes - CCRM	29 250,00 €	
		– Autre commune		
		– Établissements publics - SYNDICAT D'ELECTRICITE		
		– Aides publiques indirectes		
		Autres		
		SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	46 439,00 €	
		Autofinancement	69 712,00 €	
		Fonds propres		
		Emprunts (2)		
		Crédit-bail		
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)		Autres – aides privées (<i>CAF par ex.</i>) (2)		
Recettes nettes générées par l'investissement		SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT		
TOTAL DÉPENSES HT	96 801,00 €	SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT TTC	69 712,00 €	
TOTAL DÉPENSES TTC	116 151,00 €	TOTAL RECETTES TTC	116 151,00 €	

Le conseil municipal après débat,

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2021, cette opération dans son programme de voirie pour un montant total de 96 801 € HT, soit 116 151 € TTC

VALIDE son plan de financement

AUTORISE la Maire à solliciter les aides auxquelles la commune peut prétendre et à signer tous documents s'y rattachant

APPROUVE PAR 17 VOIX POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

❖ Rue du Willerhof

La rue du Willerhof nécessite une réfection complète. Le coût de sa réfection est estimé à 82 708 € HT avec la création d'un trottoir le long de l'écoquartier.

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant	
			AIDES PUBLIQUES (1) :		
			– Union européenne		
TRAVAUX - RUE WILLERHOF			– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		
			– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		
Travaux voirie	82 708,00 €		– ÉTAT autre (<i>préciser</i>) : <i>Prime CEE</i>		
			– Région		
			– COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE - CEA	22 631,00 €	
			– Groupement de communes - CCRM		
			– Autre commune		
			– Établissements publics - SYNDICAT D'ELECTRICITE		
			– Aides publiques indirectes		
			Autres		
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	22 631,00 €	
			Autofinancement	76 619,00 €	
			Fonds propres		
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)			Autres – aides privées (<i>CAF par ex.</i>) (2)		
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	76 619,00 €	
TOTAL DÉPENSES	82 708,00 €	0,00 %			
TOTAL DÉPENSES TTC	99 250,00 €		TOTAL RESSOURCES TTC	99 250,00 €	

Les travaux ayant été inscrits au budget 2021 ainsi que son plan de financement, il convient d'autoriser la Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté Européenne d'Alsace.

Après débat, le Conseil Municipal

VALIDE ce programme d'un montant de 82 708 € HT, soit 99 250 € TTC, ainsi que son plan de financement

AUTORISE la Maire à solliciter une subvention auprès de la CEA dans le cadre du fonds de solidarité communale et à signer tous documents s'y rattachant

APPROUVE PAR 17 VOIX POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

3. DIVERS ET COMMUNIQUES

Mme la Maire fait état d'un débat au sein de la CCRM avec un retour éventuel de certaines compétences de la CCRM vers la commune. Ces points seront à l'ordre du jour de la CCRM lors de la séance budgétaire du 07/04/2021.

Plus personne ne demandant à prendre la parole, la séance est close à 21 h 45.

Fait à HILSENHEIM le 08/04/2021

La Maire

Mireille MOSSER